

LA PROBLEMATIQUE DE LA DELIMITATION ET DE LA DEMARCATIION DE LA FRONTIERE CAMEROUN - GUINEE ÉQUATORIALE (1968 - 2020)

Thierry Djifack

Université de Dschang, Département d'Histoire et Archéologie
djifackthierry@gmail.com

Résumé :

Etablie à l'aune des traités coloniaux notamment entre 1906 et 1908, la frontière terrestre et maritime séparant le Cameroun de la Guinée Equatoriale est la source de différend entre les deux pays depuis plusieurs décennies. S'il est vrai que les deux parties se sont accordés sur l'obligation qu'elles avaient à respecter le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, il n'en demeure pas moins vrai que son application reste une source de nombreux problèmes. Ce différend est essentiellement caractérisé par l'absence de démarcation de la frontière terrestre au niveau d'Ebebiyin, ainsi que la non délimitation du plateau continental à l'intersection des eaux territoriales du Cameroun et de la Guinée Équatoriale. Notre étude entend analyser les principaux éléments du différend frontalier terrestre et maritime entre les deux pays. L'examen de cette question a nécessité le recours à la double démarche géo-historique et géopolitique axée en particulier sur l'analyse documentaire.

Mots clés : Cameroun, Guinée Equatoriale, frontière, différend, délimitation

Abstract :

Established in the light of colonial treaties between 1906 and 1908, the land and maritime border between Cameroon and Equatorial Guinea has been the source of dispute between the two countries for several decades. While it is true that both sides have agreed on their obligation to respect the principle of the intangibility of borders inherited from colonization, it remains true that its application remains a source of many problems. This dispute is essentially characterized by the absence of demarcation of the land border at Ebebiyin, as well as the non-description of the continental shelf at the intersection of the territorial waters of Cameroon and Equatorial Guinea. Our study intends to analyze the main elements of the land and maritime border dispute between

the two countries. The examination of this question required the use of the dual geo-historical and geopolitical approach, focusing in particular on the documentary analysis.

Key words: *Cameroon, Equatorial Guinea, border, dispute, delimitation*

Introduction

Les frontières internationales séparant les entités étatiques de l'Afrique centrale, on le sait, sont le reflet de l'irruption brutale des Européens en général, et des compétitions coloniales dont l'issue fut la balkanisation de l'Afrique lors de la Conférence de Berlin en 1884-1885. Au moment de leur accession à l'indépendance, ces entités étatiques inventées ou créées de toutes pièces par des puissances européennes par le biais des traités promptement signés sur la base de cartes incertaines (K.Bennafla :1999, 28) s'en trouvent obligés d'endosser ce modèle westphalien abusivement universalisé (B. Badie : 1995, 254). Il n'est donc pas rare que des contestations des tracés frontaliers surviennent en particulier dans les zones particulièrement riches en ressources naturelles. De même, dans les zones d'insécurité frontalière, les forces de sécurité d'un État ont tendance à se déployer sur le territoire d'un État voisin, tirant partie de l'imprécision du tracé de la frontière. La frontière séparant le Cameroun de la Guinée Équatoriale n'échappe pas à cette logique. Issue du découpage arbitraire n'ayant pas tenu compte des identités culturelles et des réalités géographiques, la frontière terrestre et maritime entre les deux pays est la source de malentendus depuis plusieurs décennies. S'il est vrai que les deux parties se sont accordés sur l'obligation qu'elles avaient à respecter le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, il n'en demeure pas moins vrai que son application reste une source de nombreux problèmes. En quoi le non démarcation de la frontière Cameroun-Guinée Équatoriale reste-t-elle la principale cause du différend frontalier dans ce

voisinage géographique du golfe de Guinée ? En faisant recours à la démarche géo-historique, nous entendons examiner les blocages empêchant le réajustement de la frontière terrestre d'une part, et l'absence de la démarcation de la frontière maritime entre les deux pays. Notre travail met en lumière La délimitation coloniale de la frontière Cameroun-Guinée Équatoriale et vellétés irrédentistes du Cameroun sur la Guinée espagnole (1), Les problèmes frontaliers entre les deux pays (2). La troisième articulation jette un regard sur Le difficile modus vivendi frontalier entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

1-1- De la délimitation coloniale de la frontière Cameroun-Guinée Équatoriale aux vellétés irrédentistes du Cameroun sur la Guinée espagnole

Le litige frontalier entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale remonte à la période de la décolonisation de la Guinée Equatoriale. Bien avant son indépendance et sur la base des arguments historiques, le Cameroun, revendiquait déjà les territoires de la Guinée Equatoriale qu'il considérait comme son prolongement naturel. C'est pourquoi le Cameroun n'entrevoit pas la libération de ce territoire voisin du joug espagnol, en termes d'indépendance, mais plutôt comme une étape vers l'intégration de la Guinée indépendante à la République Fédérale du Cameroun.

1-1-La délimitation coloniale de la frontière Cameroun-Guinée Équatoriale (1906-1908) : une affaire de négociation entre colons Allemands et Espagnoles

La frontière entre les deux pays s'étend entre 9°50' et 11°50' de longitude Est. Elle a été déterminée par à partir de 1906 par la mission du Lieutenant Foerster, et du cartographe Enrique d'Almonte, tous deux agissant respectivement au nom de l'Allemagne et de l'Espagne. Il s'agissait de déterminer par des

observations astronomiques et des opérations topographiques et de fixer par des cartes et des bornes ou des repères nature. Pour y parvenir, les deux parties ont adopté comme repère la boucle du Ntem, « notamment la borne intermédiaire entre 5 et 6 au Sud du village de Ngouambang et la borne n°5 vers le village d'Abang, borne sur n°6 sur le bord du fleuve Ntem » (A. Onana Mfegue : 2004, 57). Ces travaux de délimitation ayant donné à la Guinée espagnole en 1908 les contours géographiques actuelles, du moins dans leur dimension terrestre semblent avoir été imprécises par endroit. D'ailleurs, cette mission peu documentée semble s'être plutôt greffée aux différents accords franco-allemands signés notamment entre 1885 et 1911, et qui ont abouti à la délimitation de la frontière la frontière entre le Cameroun et la Gabon.

À l'image d'autres dyades frontalières, la frontière séparant les deux voisins résulte des traités et accords signés entre Européens au cours du Congrès de Berlin dont l'acte final a établi les principes, mais aussi les conditions du partage de l'Afrique. Cependant, ces arrangements ne prenaient pas en compte les réalités ethniques des populations victimes des frontières arbitraires. Ainsi, les Fangs, les Batanga, les Ngoumba et les Pygmées du Cameroun furent séparés de leurs frères se trouvant de part et d'autre de la frontière germano espagnole.

Il faut se rappeler que c'est au cours de l'année 1885 que la France signe avec l'Allemagne le traité de Berlin, par lequel les deux nations délimitent leur frontière commune dans le golfe de Guinée à la hauteur du Rio Campo (A. Kobel : 1976, 23). Aussitôt après la signature de ce traité, la France porte à la connaissance de l'opinion publique internationale que les territoires situés entre le Rio Campo et l'Oubangui font partie intégrante de sa zone d'influence. Exaspérée, l'Espagne dénonce aussitôt les ambitions françaises et les relations franco-espagnoles resteront tendues jusqu'en 1900, date à laquelle un traité fut signé à Paris. Selon les termes de ce traité, la France

accepte de faire des concessions territoriales à l'Espagne en lui cédant une zone de 26000 km² entre Rio Campo et Utamboni (M Liniger-Goumaz : 1979, 227).

1-2- vellités irrédentistes du Cameroun sur la Guinée espagnole

Les vellités irrédentistes du Cameroun sur la Guinée Équatoriale remontent à la période coloniale. Il est important de rappeler qu'au cours du XIX^e siècle, les îles Bubi étaient revendiquées par le King William comme faisant partie du territoire Bimbia (L.Elango, 1989 :84). L'Allemagne semble avoir été conforté par cette idée lorsqu'en 1883, pendant qu'elle usait des manœuvres diplomatiques en vue de la prise en possession du Cameroun, la Chambre de commerce de Hambourg qui considérait Fernando Po comme un « helgoland tropical » (P.G. Nsah-Voundy : 1990, 106), demanda au Gouvernement allemand d'acheter l'île de Bioko pour en faire une base navale et de ravitaillement (A. Owona : 1996, 59).

Au début des années 60, une importante partie de la classe politique camerounaise militait en faveur de la décolonisation de la Guinée espagnole, non pas pour son accession à l'indépendance, mais surtout parce qu'elle envisageait d'intégrer la future Guinée Équatoriale à la République fédérale du Cameroun. Confortée dans sa position par les accents irrédentistes de la constitution camerounaise du 21 février 1960 dont le préambule affichait déjà clairement l'ambition du peuple camerounais de « tout mettre en œuvre pour répondre aux aspirations des Camerounais habitant les territoires séparés de la Mère-Patrie, afin de leur permettre de rentrer dans la communauté nationale et de vivre fraternellement dans un Cameroun réuni », l'idée de l'intégration de la Guinée espagnole au Cameroun était âprement défendue par l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Elle fut aussi soutenue par une fraction dite modérée de l'opinion nationaliste camerounais et

de manière subtile par le gouvernement camerounais, sur la base d'une argumentation géographique, sociologique, historique et stratégique.

De l'avis de Jean Koufan, il ne pouvait donc échapper à l'observateur perspicace que le législateur camerounais faisait subtilement allusion non seulement à la réunification avec le *British Cameroons*, mais également, à la récupération des territoires rétrocédés à l'Afrique Équatoriale Française (AEF) après la défaite allemande de 1916, mais aussi au territoire contigu du Rio Muni. En outre, l'enclavement de la Guinée-Équatoriale dans le *Neu Kamerun* entre 1911 et 1916 avait parfois fait croire aux Camerounais que cette possession espagnole était une portion du Cameroun (J.Koufan Menkéné : 2008, 198).

Au cours de son troisième congrès tenu à Yaoundé le 16 janvier 1962, l'UPC, dans l'optique du concept du « Grand Cameroun », revendiqua officiellement les territoires espagnols du Golfe de Guinée, notamment de l'île de Dikalo (Fernando Po) et de la Guinée espagnole (M Liniger-Goumaz, 1979 :99). Dans la même veine, un segment de l'expression nationaliste camerounais incarnée par Paul Soppo Priso défendait vigoureusement l'idée de l'inclusion dans le processus de réunification en cours entre 1960 et 1961, de la Guinée espagnole qu'elle qualifiait d'ailleurs de « prolongement naturel et ethnique du Cameroun ». Soppo Priso soutenait que l'homogénéité ethnique entre les populations du Sud et de la côte du Cameroun et celles de la Guinée Équatoriale, la participation des émigrés camerounais à la mise en valeur de Fernando-Po, la présence d'une forte colonie camerounaise dans ce territoire et l'origine latine des cultures franco-espagnoles concouraient à la réalisation facile de ce projet (J.Koufan Menkéné : 2008, 199). Le gouvernement camerounais d'alors n'était pas en reste. Bien qu'ayant rejeté le concept du « Grand Cameroun » défendu énergiquement par l'UPC, Ahmadou Ahidjo souligna que son

pays ne nourrissait aucune visée expansionniste, et accueillant favorablement l'annonce de la prochaine autonomie du petit voisin (M Liniger-Goumaz, 1979 :100). Cependant, au cours du congrès de l'UC tenu à Ebolowa en 1963, il déclara que « Le Cameroun est prêt à accueillir les Équatoguinéens qui, usant de leur droit d'autodétermination, choisiraient librement d'unir leur destin au sein de la République Fédérale du Cameroun » (La Presse du Cameroun, 1963 :1).

L'île de Fernando Po a, de tout temps été d'un intérêt hautement stratégique pour le Cameroun, mais également pour le Nigeria et le Gabon. C'est sans doute pour cette raison que le président Ahidjo avait affirmé :

« Il ne faudrait pas oublier que l'île de Fernando Po située juste en face des côtes camerounaises est d'une importance stratégique particulière pour notre pays, dans la mesure où elle commande directement l'accès de notre pays en haute mer. Dans le cas d'un conflit, il suffirait de s'assurer le contrôle de l'île pour pratiquement asphyxier le port de Kribi bien sûr, et puis surtout le port de Douala, le poumon économique du Cameroun » (A. Nkou : 1976, 58)

Au final, le projet irrédentiste du Cameroun qui s'est soldé par l'échec. Cet insuccès a été en partie justifié par la désarticulation de la politique équato-guinéenne du Cameroun. Au-delà des souvenirs encore vifs et traumatisants du rattachement du Cameroun septentrional au Nigeria, les autorités camerounaises étaient tiraillées entre la volonté du respect du sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et la dimension sociologique, elle-même liée au poids et à l'influence politique de l'élite Beti. Cette élite favorable à l'unification avec la Guinée Équatoriale s'était pourtant opposée au projet de l'introduction du régime de parti unique. De l'avis de Jean François Bayart, dans un contexte du maintien du fragile équilibre entre Chrétiens et Musulmans, l'irruption dans l'édifice camerounais d'une masse d'équato-

guinéens aurait nuit au fragile équilibre politique et aurait provoqué un déséquilibre en faveur des Beti ou de l'électorat chrétien déjà consolidé par la réunification avec le Cameroun occidental. Outre la peur de l'hégémonie Fang-Beti, Ahidjo redoutait aussi les idées de Paul Soppo Priso et du Dr Endeley sur la constitution d'une entité Sawa. Il s'est en effet opposé pendant longtemps aux leaders de l'association traditionnelle Ngondo, qu'il a perçue comme une force centrifuge (J.F. Bayart : 1985, 128-129).

Il faut également relever qu'au-delà des manœuvres surnoises du Nigeria et du Gabon, concurrents du Cameroun, le rôle obscur mais déterminant de l'Espagne dans l'échec du projet camerounais. L'Espagne a en effet mis en branle les forces politiques équato-guinéennes hostiles au rapprochement entre Yaoundé et Malabo. L'*Idea Popular de Guinea Ecuatorial (IPGE)* qui proclama ses idées « camerounophiles » en proposant la fédération avec le Cameroun tout en s'opposant à la vente de l'île Bioko au Nigeria (M Liniger-Goumaz, 1979 :257) s'est vu accusé d'être un parti de marionnettes à la solde de Yaoundé. Il faut y ajouter les clivages régionaux entre l'île de Fernando Po et le Rio Muni : ces particularismes ethniques entre les Fangs et les Bubi ou entre les Fangs et les Playeros (côtiers) ont entraîné une fragmentation du nationalisme équato-guinéen en une multiplicité de partis politiques (D. Tsafack : 2018, 83) L'Espagne a finalement atteint ses objectifs car, les résultats du referendum de 1963 sur l'autonomie furent un camouflet pour l'IPGE qui avait battu la campagne contre le projet d'autonomie espagnole, et qui envisageait une fédération avec le Cameroun (D. Tsafack : 2018, 81). Au bout du compte, le projet irrédentiste du Cameroun commença à s'effriter au rythme du processus de décolonisation de la Guinée espagnole.

2-Les incertitudes du tracé de la frontière entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale

De manière générale, l'édification des frontières issues des compétitions coloniales à la fin du XIXe siècle en Afrique a eu pour corollaire l'appropriation des franges frontalières par les jeunes États africains. L'adoption de ce modèle westphalien transmis par les colons a suscité d'importantes tensions résultant non seulement de l'arrière-plan historique, mais également des enjeux économiques et de puissance. Les problèmes frontaliers entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale qui n'ont pas échappé à cette logique et s'expliquent manifestement par deux principaux facteurs : les conventions coloniales et l'irrédentisme camerounais ayant précédé l'accession de la Guinée Équatoriale à l'indépendance.

2.1. *L'ambiguïté de la frontière terrestre*

Le caractère ambigu de la frontière de la Guinée Equatoriale remonte à la période coloniale et s'explique par les rivalités franco-espagnoles dans le golfe de Guinée. Le 27 juin 1900 en effet, la France et l'Espagne ont signé le traité de Paris, en vue de mettre fin à près d'un demi-siècle de rivalité dans le golfe de Guinée. Le litige portait sur un vaste territoire de près de 800 000 km² attribué à l'Espagne par le traité de Pardo de 1778. Les gouvernements espagnols successifs ne se sont souciés guère de mettre ces vastes possessions en valeur, et encore moins d'y installer une quelconque infrastructure administrative parce qu'elles étaient sans grand intérêt pour Madrid (J-C Mabire : 1989, 518). Les puissances coloniales au premier rang desquelles se trouve la France en ont profité pour pénétrer de plus en plus profondément dans ces territoires espagnols. En décembre 1885, après que l'Allemagne ait renoncé à ses prétentions sur le Rio Muni, la France et l'Allemagne signèrent

un accord fixant la limite de leurs territoires respectifs au Rio Campo (Ntem) (M.Liniger Goumaz : 1979, 227). Les protestations de l'Espagne sortie de sa torpeur et qui exigeait au moins 300 000 km², lui ont valu au Congrès de Berlin un gain territorial de 180.000km². La persistance du conflit donna lieu à la convocation d'une conférence franco-espagnole le 22 mars 1886 à Paris. L'Espagne réclamait un territoire allant du Cap Santa Clara jusqu'au Rio Campo, avec un hinterland s'étendant jusqu'à 17° Est Greenwich⁴. Les Français qui s'appuyaient sur le principe de leur présence effective dans la région se sont opposés aux droits des Espagnols dans la partie continentale, à l'exception d'une enclave au cap Saint Jean et de l'île Corisco (M.Liniger Goumaz : 1979, 228). À l'inverse, les délégués espagnols se basèrent sur l'antériorité historique de leurs prétentions. Les négociations suspendues en 1891 sans accord donnèrent une nouvelle brèche à France qui, profitant de la phase de décomposition de l'empire espagnol d'Amérique et d'Asie (Cuba, Porto Rico et Philippines) avait quasiment englouti les territoires espagnols du golfe de Guinée.

Le dialogue ayant repris au début de 1900 a abouti à la signature du traité de Paris le 27 juin 1900. L'Espagne fut obligée de faire de grandes concessions territoriales puisqu'elle ne se vit reconnaître qu'une portion congrue représentant 26 000 km² du Rio Campo au Rio Utamboni s'arrêtant à l'est à 1 1° 30' est de Greenwich (M.Liniger Goumaz : 1979, 228). Les frontières fixées en 1901, notamment sur le Rio Campo, se sont révélées en partie inexactes en 1917 lors de l'occupation d'une partie du Cameroun par la France, et cela en dépit du fait qu'en 1906 ; Enrique d'Almonte ait été mandaté par l'Espagne pour contrôler le tracé de la frontière entre Rio Muni et le territoire du Cameroun sous mandat français.

Par ailleurs, la cession en 1911 par la France à l'Allemagne du Woleu Ntem et une tranche du territoire située au sud du Rio Muni, avec pour conséquence immédiate l'enclavement d'une

partie de la Guinée Équatoriale dans le Grand *Kamerun*, semble avoir contribué à maintenir le statu quo sans qu'aucune commission chargée de déterminer avec précision la frontière dans cette région ne soit constituée.

Il y avait donc l'opposition entre la frontière théorique et la frontière réelle au niveau de la ville d'Ebebeyin, théoriquement en partie camerounaise ; mais de fait contrôlée par la Guinée Équatoriale (J.Koufan, C.Tchudjing : 2001, 328). La ville d'Ebebiyin est donc théoriquement sur près de 8 km² (P.G Nsah Voundy : 1990 : 167). Par ailleurs, là où la piste Ebebiyin-Bata passe au Nord du parallèle 2° 10' 20'', donc théoriquement en territoire camerounais, les riverains de cette piste au Nord comme au Sud se considèrent équato-guinéens, d'où un nouvel empiètement. Il y a également eu une opposition entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale à propos de la nationalité des îlots du Ntem. Si à l'intersection du parallèle 2° 10' 20'' avec les méandres du Ntem, un *modus vivendi* fut trouvé à propos de la nationalité des îlots de Bassek (Dipikar) (La presse camerounaise, 1984 :3), la situation est loin d'être similaire ailleurs. En effet, le passage de la frontière, chevauchant les espaces sociopolitiques divisés arbitrairement (tribus Esamangon, Esambira, Esamabenga, Esandon) a donné lieu, à une frontière sans aucune borne ni aucune autre indication. Cependant la camerounité de ces îlots, selon les données topographiques est contestée par la Guinée Équatoriale.

S'il n'y a pas eu de confrontation militaire entre les deux pays depuis les indépendances, il faut néanmoins noter que la tentative du Cameroun de faire entériner la frontière théorique par la Guinée Équatoriale s'est révélée infructueuse. Cette situation semble avoir agacé le Cameroun car le 06 décembre 1976, les autorités camerounaises avaient décidé d'occuper unilatéralement une portion de la zone querellée d'Ebebeyin, en déplaçant les bornes conformément à la frontière théorique (P.G Nsah Voundy : 1990, 167). Au cours de la tenue de la 3^e

commission mixte à la demande de la partie équatorinéenne, les éléments présentés par le Cameroun pour soutenir ses revendications ont été vigoureusement contestés par la Guinée Équatoriale. Une seconde rencontre organisée par le Cameroun en vue d'examiner, de fond en comble les textes et leurs interprétations sur le terrain n'a malheureusement pas produit les résultats escomptés. Depuis 2019, les tensions entre les deux pays ont atteint leur plus haut point lorsque la Guinée Équatoriale a unilatéralement entrepris d'ériger un mur à la frontière qui la sépare du Cameroun. Les travaux de construction de ce mur de séparation, long de 189 kilomètres ont été finalement suspendus à la suite des rencontres diplomatiques de Yaoundé et de Malabo. Le sommet de Malabo de 2020 s'est d'ailleurs conclu par la signature d'un pacte de non-agression, de non interférence dans les affaires intérieures, l'institution d'un mécanisme commun de gestion et de contrôle des flux migratoires.

L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, acceptée dans son principe, pose problème au niveau de son application en ce qui concerne la frontière terrestre entre les deux pays. La raison en est le plus souvent le caractère imprécis des limites frontalières, elles-mêmes fondées sur des bases géographiques, topographiques et sociologiques mal maîtrisées à l'époque coloniale, et qui n'ont guère fait l'objet d'un travail d'éclaircissement, de confirmation et de balisage sur le terrain.

2.2. Le litige frontalier maritime non déclaré

Depuis 1968, le discours officiel n'a eu de cesse de proclamer le bon voisinage entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale. L'articulation de ce discours peint en trompe-l'œil a toujours difficilement occulté les relations ambiguës, alternant méfiance, suspicion et coopération. L'un des points de friction demeure la frontière maritime des deux pays, puisqu'elle n'a pas encore été clairement définie, en raison du caractère parcellaire de ce

territoire (T. Nchare Nom : 2021, 88). Au cours d'une fête organisé par le Parti Démocratique de la Guinée Équatoriale (PDGE) le 17 juillet 2000 au palais de congrès de Malabo, Obiang Nguma déclarait : « Faites attention aux Camerounais, car leurs gisements pétroliers sont déjà épuisés et ils veulent nous envahir » (Ecofinance: 2010, 83)

Le point névralgique de cette méfiance est l'île de Bioko dont la contiguïté avec les côtes camerounaises empêche la délimitation de la Zone Économique Exclusive des milles. L'extrême éparpillement des îlots de cette composante insulaire de la Guinée Équatoriale entraîne un débordement de « l'espace maritime approprié » de ce territoire sur le plateau continental du Cameroun situé au nord (J. Rieucou : 2001, 216). Grâce à ses territoires insulaires, la Guinée équatoriale bénéficie d'un espace maritime particulièrement étendu : une zone économique exclusive de 82 600 milles nautiques carrés contre 62 300 milles marins carrés pour le Gabon (J. Rieucou : 2001, 216).

Par ailleurs, la découverte du pétrole au Nord de Bioko, à l'intersection des limites du Nigeria, du Cameroun et de la Guinée Équatoriale a fait de cette zone maritime de 1.620 km² un espace de rivalités potentielles (P.G Nsah Voundy : 1990, 75). Revendiquée en 1967 par le leader biafrais Odumegwu Ojuku, cette zone située à une soixantaine de kilomètres des côtes camerounaises, et qui est arrosée par les courants du Delta du Niger, de la Cross River, puis du Rio Del Rey présente une couche sédimentaire d'un rayon de 12 kilomètres (P.G Nsah Voundy, 1990, 75). Un tel tableau, de l'avis d'Ogoulat, « donne une idée de l'étendue du potentiel « crisogène », belligène et polémogène du golfe de Guinée » (A. D. Ogoulat : 2006, 9). Cette situation particulière contraste avec la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle précise en effet que la délimitation des frontières maritimes d'un pays peut s'appuyer sur la distance par rapport au littoral, avec tout d'abord une zone de 12 milles marins désignée comme mer territoriale, puis une

zone contigüe s'étendant jusqu'à 24 milles, suivie d'une ZEE de 200 milles marins sur laquelle les États ont juridiction mais où ils doivent laisser libre passage aux navires civils des autres pays (G. Labrecque : 2004, 78).

Le Cameroun n'a pas encore saisi les Nations Unies aux fins de l'extension de son plateau continental, mais il invoque l'existence des « circonstances spéciales » pour la délimitation de sa mer territoriale avec la Guinée Equatoriale. Atangana Fouda évoque à ce sujet l'affaire franco-britannique de la mer d'Iroise pour signifier que la décision du tribunal arbitral du 30 juin 1977, la règle combinant équidistances-circonstances spéciales constitue l'expression d'une norme générale suivant laquelle, la limite entre États doit en l'absence de consensus être déterminé suivant les principes équitables (I.B. Atangana Fouda : 1989, 147). La convention sur la délimitation de la mer territoriale entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale devrait respecter le principe de l'équidistance ou celui de « l'équidistances-circonstances spéciales, par une négociation qui amènerait la Guinée Équatoriale à réduire de contre compensation sa souveraineté de quelques miles de l'île de Bioko (I.B. Atangana Fouda : 1989, 147). Cependant, la Guinée Équatoriale qui exploite une bonne partie de son pétrole dans l'île de Bioko, n'entend céder aucune parcelle de sa souveraineté précisément dans ce pourtour maritime situé dans sa partie insulaire. Par conséquent, le Cameroun se trouve enclavé avec une Zone Économique Exclusive n'excédant pas 50 miles (P.G Nsah Voundy : 1990, 299).

Maurice Kamto avait en son temps proposé l'improbable idée de rechercher la création d'une fédération ou d'une confédération avec la Guinée Équatoriale. Le choix de la Guinée Équatoriale ne tiendrait pas du fait de « la petitesse de ce pays. Il justifie par deux raisons fondamentales dont l'une est d'ordre ethnologique et l'autre d'ordre géostratégique » (M. Kamto : 1984, 06). Cette alliance, poursuit-il permettrait au Cameroun de

maîtriser l'hélgoland de Bioko, d'avoir accès aux courants du Benguela favorables à la reproduction des ressources vivantes de la mer. La fédération et la confédération avec la Guinée Équatoriale permettrait au Cameroun de disposer de grandes zones de pêches et de rompre les risques d'encerclement de la part du puissant Nigeria dont la doctrine militaire repose depuis la guerre du Biafra sur la « la maîtrise de l'itinéraire stratégique » (M. Kamto : 1984, 06).

3. Le difficile modus vivendi frontalier

L'inexactitude de la matérialisation et de la délimitation de la frontière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale a souvent été à l'origine des incidents frontaliers mineurs. Seulement, la constance qui demeure reste la volonté de maintenir les deux parties dans un cadre de concertation afin que leur frontière commune ne devienne une source de conflit ouvert.

3.1. La perspective d'un bon voisinage en à partir de 1979

Suite au coup d'État du 03 août 1979 par lequel l'armée a renversé Macias Nguema, on a observé une réelle volonté de la junte militaire équato-guinéenne de renforcer, densifier et surtout pacifier les relations de la Guinée Équatoriale avec son environnement immédiat. Le Cameroun s'est particulièrement montré solidaire et bienveillant en multipliant les actions généreuses ainsi que les gestes de bonne volonté à l'égard de son voisin. Les deux pays ont d'ailleurs opté pour l'actualisation de leurs accords bilatéraux. Signé à Yaoundé le 26 janvier 1980 entre le gouvernement de la République Unie du Cameroun et le gouvernement de la République de Guinée-Équatoriale, le Traité d'Amitié et de Bon Voisinage ratifié par le Cameroun le 04 février 1980 visait, entre autres à préserver, sauvegarder et respecter l'intégrité territoriale, la personnalité et la souveraineté

de chacun des deux pays ; ne pas recourir à l'emploi de la force entre les deux pays et résoudre tout litige ou tout différend de quelque forme que ce soit par les moyens pacifiques, conformément à l'esprit de fraternité, d'amitié et de bon voisinage, et aux principes de l'Organisation de l'Unité Africaine (E. B. Belinga, 2013 :17).

Le renouveau observé dans la coopération Cameroun-Guinée Équatoriale est étroitement lié au coup d'État de 1979. Bien avant ce coup de force de la junte militaire équato-guinéenne, l'on a observé la dégradation des relations entre les pays. La principale source de discord provenait de la présence parmi les réfugiés équato-guinéens d'éminents hommes politiques autrefois adversaires de Macias Nguema aux élections présidentielles¹. Le coup d'État en Guinée Équatoriale a donc permis le rétablissement de l'entente et de la fraternité avec le Cameroun. La relation bilatérale entre les deux parties tournait désormais autour d'une coopération dense et diversifiée, elle-même régie par divers instruments juridiques. La fréquence des visites de haut niveau effectuées par les autorités de Malabo à Yaoundé témoignait de l'importance du Cameroun dans la vie nationale équato-guinéenne (Y.A.Chouala : 2005, 06). Les accords de coopération datant du début de la décennie 70 furent réactualisés. Les accords de coopération technique et culturelle signés en 1969 furent renouvelés. Il s'agit entre autres des accords de pêche, d'élevage et des traités de bon voisinage. Les réunions des commissions mixtes étaient devenues plus régulières si bien qu'une commission *ad hoc* en charge de la délimitation de la frontière fut créée.

¹ Parmi ces réfugiés, figuraient Watson Bueco et Pedro Ekong Andeme. Le Dr Watson Bueco, ambassadeur de la Guinée Équatoriale au Cameroun fut séquestré par le premier secrétaire de l'ambassade Abaga Oburu, puis embarqué dans un avion présidentiel équato-guinéen pour être assassiné à Fernando Po. Pedro Ekong Andeme créa en 1977 à Yaoundé un parti politique dénommé le Mouvement de Libération de la Guinée Équatoriale (MOLIGE).

3.2. La tenue des sessions des Commission et le traitement peu efficace de la question des frontières

Les relations diplomatiques Cameroun-Guinée Équatoriale datant du 27 octobre 1970, ont connu un tournant décisif le 27 février 1970 lorsque le Cameroun a ratifié le traité d'amitié et de bon voisinage entre les deux pays. Au cours de la décennie 1970, et conformément à l'article 7 du traité de bon voisinage, trois sessions qu'on peut qualifier de précurseurs se sont tenues en 1972, 1973 et 1977 respectivement au Cameroun et en Guinée Équatoriale. Contrairement à la commission de 1972 qui s'était focalisée sur les échanges commerciaux et sur la gestion du flux important des populations de part et d'autre de la frontière commune, la deuxième Commission Mixte tenue à Yaoundé en mai 1973 s'est consacrée à la question de la frontière entre les deux pays, sans que l'épineux volet de la démarcation de ladite frontière ne soit abordée de fond en comble. Les deux parties se sont contentées, au cours de la rencontre de réaffirmer le principe de l'intangibilité des frontières héritées du partage colonial. La commission mixte de 1973 a également mis en avant le principe du règlement pacifique des différends, en recommandant que des instructions soient données aux autorités administratives frontalières, avec pour objectif de régler éventuellement les différends mineurs qui surviendraient aux frontières et de n'en rendre compte qu'extérieurement à leurs gouvernements respectifs (P.G Nsah Voundy : 1990, 299).

La troisième commission, celle du 24 avril 1977 tenue à Ebebiyin qui s'est résolument penchée sur la question de la démarcation des frontières traduisait la volonté de régler de façon pratique le différend. Convoquée à la demande de la partie équato-guinéenne, elle faisait suite aux mouvements et à l'implantation des troupes camerounaises à la frontière, précisément à deux kilomètres d'Ebebiyin. Les arguments présentés au cours de la rencontre par la partie camerounaise

pour étayer ses revendications furent vigoureusement contestées par la partie équato-guinéenne qui s'appuya sans doute sur le principe de sa présence effective dans la région. Et, à l'inverse, le Cameroun se basait sur l'antériorité historique et aidé dans sa démarche par les textes de base tels que l'Acte final de la Conférence de Berlin de 1884-1885, de la convention franco-allemande de 1894, de la convention franco-espagnole du 27 juin 1900 et de la convention franco-allemande de 1908. L'échec de cette autre rencontre chargée d'examiner intégralement les textes invoqués par la partie camerounaise semblait se justifié par le fait que le principe de la réunion entre les deux parties n'était pas clairement arrêté.

Les travaux de la quatrième commission tenue à Yaoundé du 03 au 06 novembre 1980 avaient pour objectif principal la réactualisation des accords existant et la négociation de nouveaux accords de coopération. Le climat apaisé qui s'en est suivi semblait ouvrir la voie à d'heureuses perspectives en faveur de la démarcation de ladite frontière, d'autant plus que les échanges au sommet et les commissions mixtes étaient devenus plus réguliers. La cinquième commission organisée en 1983 avait d'ailleurs recommandé la constitution d'une commission *ad hoc* d'experts dont la mission consistait au repérage des bornes et de leur resserrement par la pose des bornes intermédiaires (P.G Nsah Voundy : 1990, 299). La convocation de cette commission *ad hoc* laissée à la diligence du Cameroun n'a pas été effective car, au cours des rencontres tenues en 1987 et 1989, les deux parties ont relevé la multiplication des rixes opposant les populations riveraines de part et d'autre de la frontière entre ces deux pays. Pour y mettre un terme, les deux pays ont ouvert un nouveau cycle de négociations visant la délimitation et la démarcation de leurs frontières terrestres et maritimes. Dans ce cadre, un échange de délégations a eu lieu en juin 1993 à Malabo et en août 1993 à Yaoundé, puis en 2007 (C. D. Georges Awoumou : 2007 :40)

La session du 24 au 26 Avril 2011 à Mongomo en Guinée Équatoriale avait les contours d'une véritable session extraordinaire, puisqu'elle était organisée essentiellement autour d'un seul point à savoir la frontière. Le gouvernement équato-guinéen s'est en effet plaint de l'implantation des forces armées camerounaises sur une portion de terrain qu'il prétendait être le sien et ce depuis le 06 Décembre 1976. Sur proposition de la partie camerounaise, la session s'est penchée sur l'examen des textes de bases invoqués par le Cameroun et les deux parties ont convenu de la démarcation et de la délimitation aussi bien de la frontière terrestre que maritime. Il reste à espérer que les travaux de cette commission ad hoc ayant permis l'évolution des négociations à un niveau satisfaisant permettront à terme, de résoudre définitivement ce problème.

La coopération Cameroun et la Guinée Équatoriale présente un état satisfaisant en ce qui concerne la régularité des sessions des commissions mixtes visant la démarcation de leurs frontières terrestres et maritimes. Toutefois, les divergences persistent par rapport à l'examen des textes et à leur interprétation sur le terrain. En conséquence, le suspens a demeuré au sujet du réajustement de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Guinée Équatoriale.

Conclusion

En définitive, l'absence de démarcation de la frontière terrestre au niveau d'Ebebiyin, ainsi que la non délimitation du plateau continental à l'intersection des eaux territoriales du Cameroun et de la Guinée Équatoriale demeurent un sujet de vive préoccupation entre les deux États. La raison en est l'imprécision des limites frontalières fondées sur des bases géographiques et topographiques mal maîtrisées depuis la période sous domination coloniale. Depuis l'accession à l'indépendance, ce tracé frontalier colonial n'a pu faire l'objet

d'un travail d'éclaircissement, de confirmation et de balisage sur le terrain. L'incertitude qui en découle constitue donc une entrave réelle à la préservation du bon voisinage entre les deux États.

Consciente de son exigüité par rapport au Cameroun, la Guinée Équatoriale semble se départir difficilement du complexe abyssal propre aux petits États, celui du réflexe de repli sur soi, de défiance ou de méfiance. Il s'agit prétendument, d'une stratégie de préservation de sa souveraineté contre les ambitions territoriales de son puissant voisin. En tout état de cause, la frontière entre les deux pays est loin d'être une frontière front, propice aux affrontements armés. D'ailleurs, une constance demeure à savoir le maintien en permanence du cadre de concertation entre les deux parties. Il faut espérer que le maintien du dialogue dans le cadre de la commission mixte aboutira finalement à une solution consensuelle et pérenne par la mise sur pied d'une commission de démarcation. La frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale mérite d'être non pas un espace conflictuel, mais un cadre d'interaction entre les deux pays afin de promouvoir les flux socio-économiques et la stabilité sous régionale. Une solution définitive au différend frontalier entre les deux pays nécessite un dialogue continu qui pourrait aboutir à la mise sur pied d'une commission de démarcation.

Bibliographie

Atangana Fouda P. (1989). « Les espaces maritimes du Cameroun : une contribution à l'étude du droit de la mer », Thèse de Doctorat de 3ème cycle, IRIC, 298 p.

Badie B. (1995). La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, coll. « L'espace du Politique », pp. 254.

Bayart J F. (1985). *L'État au Cameroun*, Presse de Science Po.

Ecofinance. (2010). « Les frontières de la discorde », in *Jeune Afrique*, n° 2567, 21-27 mars, pp. 79-83.

Elango L. (1989). « Commerce et diplomatie sur la côte du Cameroun » in Martin Njeuma (dir.), *Histoire du Cameroun (XIXe s-début XXe s)*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 82.84.

Liniger-Goumaz M. (1979). *La Guinée Équatoriale : un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan,

Liniger-Goumaz M. (1986). *Brève histoire de la Guinée Équatoriale*, Genève, Édition des peuples Noirs

Liniger-Goumaz M. (1986). *onnaire la Guinée Équatoriale*, Genève, Éditions des Peuples Noirs.

Liniger-Goumaz M. (2005). *La Guinée Équatoriale convoitée et opprimée : aide-mémoire à une démocrature 1968-2005*, L'Harmattan.

Mandjouhou Yolla E. (2003). *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan,

Nchare Nom T. (2021). « Le champ naval du Cameroun », *Revue Espace Géographique ET Société Marocaine*, n°43-44,

Nkou A. (1976). « Le Cameroun et ses voisins », *Diplôme de 3^e cycle en relations internationales*, yaoundé, IRIC, 77 p.

NsahVoundy P-G. (1990). « Le petit Etat dans les Relations Internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins », thèse de Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales, IRIC, 354 p.

Owona A. (1996), *La naissance du Cameroun, 1884.1914*, Paris, L'Harmattan.